20 14324 27771

6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893 — Fondé en 1893

DÉPÔT LÉGAL Nord 394 1906

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.23 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Trois mois / Six mois / Un an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements. . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Jeudi 1er Mars 1906

LES FAITS DU JOUR

UNE CERTAINE DETENTE S'EST PRODUITE DANS LE CONFLIT FRANCO-ALLEMAND.

LA CHAMBRE A VOTE LA REDUCTION DE LA PERIODE DES RÉSERVISTES A QUINZE JOURS ET CELLE DES TERRITORIAUX A SIX.

ON ANNONCE OFFICIELLEMENT QUE LE ROI D'ANGLETERRE ARRIVERA SAMEDI A PARIS.

LA COMMISSION DES MINES S'EST REUNIE A LA CHAMBRE POUR ENTENDRE LA LECTURE DU RAPPORT DE BASLY.

LA COUR D'APPEL DE DOUAI A ELEVE DE CENT FRANCS L'AMENDE INFLIGEE AU VICAIRE WATTEL, PAR LE TRIBUNAL DE LILLE.

Les Salaires des Mineurs

La question des salaires est à nouveau posée avec une netteté, une fermeté qui doivent donner à réfléchir aux Compagnies houillères.

Le mouvement n'est pas seulement circonscrit à un bassin, à une organisation syndicale : il englobe le Nord et le Pas-de-Calais. Toutes nos associations sont d'accord pour reconnaître que le moment est venu d'engager avec les sociétés des mines des pourparlers en vue du relèvement de la main-d'œuvre.

La situation des travailleurs du sous-sol est telle actuellement que nous ne pouvions attendre plus longtemps à élever de légitimes revendications.

Les Compagnies ont eu le tort grave de ne pas vouloir mettre un terme aux errements du passé, en exigeant de leurs ingénieurs une répartition plus équitable du travail. Le militant ouvrier est toujours à la merci d'un employé trop zélé, d'un porion vindicatif ou d'un chef de coupe autoritaire ; les tailles les meilleures sont confiées aux créatures du chef porion, et il n'est pas rare de voir certains ouvriers gagner 7 ou 8 francs et même davantage, tandis que d'autres qui ont osé affirmer leurs opinions ne gagnent guère plus de la moitié.

Pour tromper et égarer l'opinion, les Compagnies présentent, il est vrai, des moyennes, mais nous savons tous ce qu'elles valent ces moyennes établies en dehors de tout contrôle sérieux.

Au surplus, je n'ai pas l'intention de faire état, pour le moment du moins, des faits critiquables relevés à la charge des exploitants en matière de répartition du travail. Chaque chose viendra en son temps.

Ce que je tiens à établir, avant tout, c'est que les Compagnies peuvent et doivent accepter d'augmenter les salaires de leurs ouvriers. Je ne vois aucune raison sérieuse, absolument aucune, pour qu'elles s'y refusent.

En opposant à notre demande une fin de non recevoir, elles soulèveraient la conscience publique, et je ne sais qui oserait les soutenir dans une résistance aussi folle qu'injustifiée.

Je sais bien que l'on va nous dire — on le dit même déjà — que des nuages s'amoncellent à l'horizon, que la prospérité de nos charbonnages est menacée, que les Allemands s'apprêtent à prendre nos Compagnies entre deux feux. Je n'ai pas attendu pour signaler le danger de l'installation sur le port de Rouen du puissant syndicat de la Rhûr, mais je crois avoir dit aussi ce que l'on devait faire pour empêcher la réalisation du projet allemand. C'est aux Compagnies françaises à aviser : elles ont à leur disposition le moyen de parer le coup : qu'elles en usent !

Pour en revenir à la question des salaires, je trouve dans un grand quotidien du Nord cette objection de Compagnie : « Nous venons de traverser une crise sérieuse : les prix ont baissé sans cesse pendant deux ou trois ans. Durant ce temps, nous avons maintenu les salaires que nous aurions pu diminuer si nous avions appliqué dans sa rigueur le principe de l'échelle mobile. »

Il ne faudrait cependant pas se moquer de l'opinion publique. Qu'entendent les Compagnies par « crise sérieuse » ? Où, quand et comment leurs affaires ont-elles péricrité ? Enfin, entendent-elles par mauvaises affaires un ralentissement dans la progression des dividendes et des actions, en supposant même que ce ralentissement se soit produit ?

Il faudrait s'entendre. La *Revue Noire*, qui n'est pas suspecte de sympathie pour les « dirigeants des syndicats » dit que l'ensemble des SEPT dernières années constitue pour l'industrie houillère une belle période de prospérité. Les Compagnies parlent de « crise sérieuse ». Qui croire ?

Le mieux, à mon avis, est de s'en rapporter aux chiffres, qui ont bien leur éloquence parfois. Voici, en effet, ce que je trouve dans le tableau de la production houillère nette et des sommes distribuées en dividendes pendant la période 1898-1904 :

La Compagnie de Lens a produit 20 millions 615.072 tonnes et distribué *cinquante-sept milions* de dividendes ; la Compagnie d'Anzin, qui ne vient qu'en second rang, a produit 20 millions de tonnes, c'est-à-dire presque autant que Lens, mais ses actionnaires n'ont eu à se partager que 53 millions de francs.

Pour 12 millions de tonnes seulement, la Compagnie de Bruay, qui paraît détenir le record du dividende, a distribué 51 millions.

Puis viennent les concessions de deuxième ligne : Courrières avec 41 millions de dividendes ; Marles, 34 millions ; Nœux, 25 millions ; Meurchin, 19 millions ; Aniche, 18 millions ; Liévin, 16 millions ; Béthune, 15 millions ; Dourges, 10 millions. Soit pour onze compagnies houillères *trois cent trente-neuf millions de dividendes*, sans compter les fractions.

C'est sans doute cela que les Compagnies appellent subir une « crise sérieuse ». Dans tous les cas, elle n'a pas dû troubler énormément la digestion des actionnaires.

Le cours des actions n'a pas été moins brillant pendant la même période de sept années. Anzin a progressé de 15,5 %, Aniche de 114 %, Dourges 71,4 %, Courrières 62,7 %, Lens 89,3 %, Liévin 157,8 %, Béthune 77,4 %, Bruay 120,5 %, Marles 106 %, Ostricourt 106,8 %, Ferfay 128,5 % et Thivencelles 277,5 %.

Que l'on ne vienne pas dire que les Compagnies minières ne sont pas en situation d'améliorer la main-d'œuvre. Nous sommes tout disposés à défendre nos charbonnages contre la concurrence étrangère, mais à la condition que les exploitants, tenant compte de la prospérité du marché charbonnier, consentent à examiner avec les représentants des ouvriers les bases d'un accord durable qui sera, pour l'avenir, une nouvelle garantie de prospérité.

Emile BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

LIBRES PROPOS

Les idées de M. Dubief

M. Dubief, ministre de l'Intérieur, a prononcé, à Mâcon, au milieu d'un cercle quasi-familial, un discours dont on peut parler encore car il touche aussi bien à nos agitations intérieures présentes, — les inventaires des églises, — qu'aux agitations de demain, — les élections législatives.

Non sans raison, l'orateur a vanté l'œuvre républicaine, d'abord, et nous n'hésitons pas à nous associer à l'éloge qu'il en a fait, quoique la législature qui finit n'ait pas comblé tous nos vœux. Jamais, on doit le reconnaître, la Chambre n'avait abordé d'aussi graves et nombreux problèmes que ceux qui ont été résolus par les élus de 1902. Quand on établira ce bilan, beaucoup de ceux qui critiquent à tort et à travers, seront agréablement surpris de tant de travail accompli, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique et social.

On peut hardiment soutenir qu'à aucune époque on ne vit majorité républicaine revenir devant le corps électoral, avec un bagage de réformes réalisées aussi considérable que celui dont la majorité actuelle peut justement s'honorer.

Mais à qui faut-il en faire hommage, sinon au cabinet Combes qui, pendant deux ans et demi, environ, fraya les voies au progrès démocratique et n'abandonna le pouvoir qu'après avoir engagé l'avenir de telle façon qu'il était impossible à son successeur, — le cabinet auquel appartient M Dubief, — de ne pas marcher sur ses traces ou, tout au moins, de ne pas achever le travail commencé ?

C'est ainsi que, sous l'impulsion de M. Combes, grâce à son initiative, la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat a fini par être votée.

Et combien d'autres lois ne pourrions-nous pas citer, sans invoquer la loi des Retraites Ouvrières prise en charge par le cabinet Combes, mais dont l'élaboration si difficile a surtout été l'œuvre de Millerand !

M. Dubief ne se serait pas diminué et il n'aurait rien enlevé au prestige de ses collègues du cabinet Rouvier, en faisant cette constatation...., Qui donc, maintenant, « rendrait à César ce qui lui appartient », si après les cléricaux reniant la parole de leur Christ, les républicains abdiquaient tout devoir de reconnaissance ?

Mais cette rectification faite, le discours de M. Dubief n'en est pas moins un excellent discours, même dans la partie qui vise l'antimilitarisme de M. Hervé. On sait de reste quelle est notre opinion à cet égard, pour que nous n'ayons pas besoin d'insister à nouveau, — si ce n'est pour constater que l'antimilitarisme ne fleurit pas seulement chez les « hervéistes », mais qu'il compte ses plus redoutables adeptes dans les rangs des officiers domestiqués par l'Eglise.

Le ministre de l'Intérieur aurait dû insister davantage sur cette dernière catégorie, quand il a précisé la conditions et la portée des inventaires. S'il ignorait, à ce moment, les rébellions de Paramé et de Saint-Servan, il savait ce qui s'était passé lors de l'application de la loi des Associations, et il aurait pu établir un parallèle édifiant entre l'indulgence des Conseils de Guerre, quand il s'agit de frapper des antimilitaristes galonnés, et la sévérité des Cours d'Assises ayant à juger des antimilitaristes civils !

L'opinion publique a déjà fait cette comparaison et, pour l'instant, cela nous suffit, persuadé que nous sommes que le Ministère sera mis dans l'obligation d'aviser à ce que la loi, dorénavant, soit égale pour tous.

La partie essentielle du discours de M. Dubief vise « la candidature officielle ». L'honorable ministre, comme il l'avait déjà fait à la Chambre, a hautement répudié, à Mâcon, toute intervention du pouvoir dans les élections.

Nous avons nous-mêmes eu trop à souffrir de cette intervention, sous les ministères méline, pour ne pas applaudir à un langage qui promet à l'électeur liberté entière dans son choix ; mais M. Dubief nous permettra de lui déclarer que si nous ne mettons pas un instant en doute sa parfaite sincérité, nous avons quelques raisons de nous méfier de ses subordonnés, nous voulons dire de MM. les Préfets et les Sous-Préfets....

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que nos préfectures et sous-préfectures sont occupées encore par des créatures du parti progressiste qui ne craindront pas, — l'œil du ministre est si loin ! — de servir les intérêts de leurs protecteurs, contre les intérêts de la République.

Que M. Dubief se garde donc de ce côté ! C'est de ce côté, en effet, et de ce côté seulement, qu'il rencontrera des entraves à l'exécution de ses volontés si sages, car il en est peu parmi nos proconsuls et sous-proconsuls de province, qui ne soient à un titre quelconque, soumis aux influences du haut patronat conservateur, de la haute bourgeoisie réactionnaire ou qui n'aient à assouvir des rancunes contre des républicains dont le seul tort fut d'être trop vigilants.

Au ministre de leur tracer impérieusement leur devoir et de veiller à ce qu'ils s'y tiennent scrupuleusement.

C'est à ce prix, seulement, que les idées excellentes de M. Dubief, recevront la consécration des faits.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Le Timbre à deux sous

ENFIN, NOUS L'AURONS !

— Qu'est-ce que nous aurons ?

— Mais le timbre à deux sous !

— Pas possible...

— Que si ! mon rédacteur en chef était bon prophète quand il écrivait, hier, que si la Chambre tenait bon, le Sénat finirait par capituler....

— Et la Chambre a tenu bon ?

— Je vous crois !

— Alors, le Sénat a lâché pied ?

— Il s'est effondré, vous dis-je ! La veille, il n'avait voulu rien savoir, mais quand il a vu que la Chambre montrait les dents... à l'unanimité...

— Alors ?

— Eh bien, ils ne sont restés que 187 contre le timbre à deux sous, et il y en a eu 343 pour.

— C'est une bonne chose !

— Excellente, mon cher. Ce que nous allons pouvoir en envoyer des lettres... Deux sous, çà va et çà vient, n'est-ce pas ?

— Vous avez donc tant de correspondances que çà ?

— Moi ? j'écris pour le plaisir. Autrefois quand je ne savais plus à qui écrire, j'écrivais à ma belle-mère. Mais, maintenant, elle est morte...

— Ah ! c'est dommage... Et depuis ce deuil quelle est votre suprême ressource, si je ne suis pas indiscret ?

— Mais, parbleu, c'est le Pape !

— Alors çà vous coûte cinq sous, puisque ce citoyen-là est italien et habite à Rome...

— Naïf, gros naïf, va, je lui envoie mes lettres non-affranchies...

— Alors, le timbre à deux sous ?

— Je ne l'emploierai que dans les circonstances impérieuses, par exemple pour écrire à ma femme, quand je serai en voyage.

— Vous voyagez souvent ?

— Jamais ! Mais je suis susceptible de voyager.

— En somme ce n'est guère par vous que le déficit sera compensé !

— Ah ! j'oubliais de vous dire que je supprime la carte postale, au bénéfice de la lettre. Dorénavant je n'écrirai plus à mon fournisseur de pommes-de-terre, que sous enveloppe affranchie à deux sous.

— Le Trésor n'y gagnera pas prand-chose !

— Possible, mais mon fournisseur sera seul à connaître les éclats de ma mauvaise humeur.

— D'où il faut conclure que le timbre à deux sous est une création morale ?

— Parfaitement ; et ne serait-il que cela....

— Que ce serait très bien !

— Aussi, mon cher, ce que je suis impatient du 16 avril !

— Comment du 16 avril ?

— J'ai sans doute oublié de vous dire que la mise en vigueur de la réforme postale avait été renvoyée à cette date...

— En effet, vous ne me l'aviez pas dit. Mais pourquoi le 16 avril, plutôt que le 1er avril ?

— Vrai ! vous n'êtes pas malin ! Mais parce que le 1er avril, c'est le jour du poisson et que ce jour-là il se vend assez de timbres pour compenser le déficit de l'année et permettre à M. Bérard de « voir venir »....

Pour audition conforme
Emile RAYMOND.

CHRONIQUE

TRAGIQUES FIANÇAILLES

Il se faisait tard ; l'ombre emplissait déjà les gorges désolées où bondit le gave de Touyères, quand nous atteignîmes les granges posées au seuil de la vallée d'Héas.

C'était l'heure de la rentrée des troupeaux. Lentement, en longues files, les « ramades » de brebis et de vaches descendaient, ensommeillées déjà, bercées au tintement des sonnailles, par les menus sentiers qui conduisent aux granges. Assis sur le mur de pierres sèches qui enclosait le parc où les bêtes venaient s'anuiter, nous assistions à l'agonie du jour, nous respirions les bonnes odeurs des plantes, l'arome poivré des menthes, le parfum des iris dont les urnes flottaient comme décapitées sur le lac obscur des prairies.

Une femme dévalait, en arrière du troupeau, une robuste campagnarde chargée d'un énorme paquet d'herbes roulées dans un tablier qu'elle soutenait à bout de bras, en équilibre sur ses épaules. Avant d'entrer dans la grange, elle échangea quelques paroles avec notre guide.

C'était sa femme, nous expliqua-t-il, un moment après, tandis que, talonnés par la tombée de la nuit, nous descendions à vives enjambées vers l'hôtellerie d'Héas. La grange, le parc, avec un morceau d'estibe, formaient le petit domaine, qu'ils exploitaient ensemble et qui les faisait vivre, eux et leurs enfants.

— Une solide ménagère, votre femme ! le complimentai-je.

— Solide et vaillante, c'est vrai, répliqua l'homme, la besogne ne lui fait pas peur ; n'importe quelle besogne. Si je vous disais quelle espèce de paquet elle a chargé un jour sur ses épaules, vous ne voudriez pas me croire.

— Dites quand même, on vous écoute.

— Eh bien ! j'étais plus jeune alors d'une douzaine d'années ; Germaine entrait à peine dans ses dix-huit ans. Nous n'étions pas mariés encore ; pas même promis. Moi, ce n'était pas l'envie qui me manquait. Seulement, je ne me trouvais pas assez riche pour elle, et comme son père, le vieux Sigaudès, était un homme avaricieux et mal commode, je n'osais pas lui demander la permission de parler à Germaine, par crainte d'un refus. Heureusement, il y a plus d'une manière de se déclarer à une fille ; et, toute sage qu'elle fût — et c'est elle qui me l'a avoué plus tard — la petite n'était pas sans se douter du sentiment que j'avais pour elle, et elle y était consentante. On se rencontrait à tout bout de champ, comme par hasard, on faisait un brin de causette, on se regardait de loin, à l'église, pendant les offices. A la saison du pacage, quand Germaine était à garder ses vaches, et moi occupé comme aujourd'hui à promener mes étrangers dans la montagne, je trouvais toujours le moyen de lui dire le bonjour en passant, et, quand nous nous étions départis l'un de l'autre, je ne manquais pas de me retourner, aussi longtemps que je pouvais apercevoir sa mante brune ou son capulet rouge parmi le troupeau, dans l'estibe de son père.

C'était peu de chose, ces rencontres ; mais notre amitié s'en contentait, faute de mieux, et je me trouvai bien à plaindre, la Toussaint venue, quand il fallut y renoncer. C'est l'habitude ici, dès que le froid arrive et que les gens ne peuvent plus sortir leur bétail, de descendre hiverner à Gèdres, où il fait meilleur vivre, où l'on a le pain et les remèdes à portée, et la grand'route devant soi, si l'on veut suivre les marchés de Luz ou d'Argelès. Seulement, comme il en coûterait trop d'emporter le foin qui se récolte dans la vallée, on laisse les bêtes qui ne sont pas bonnes à vendre, avec la « génière » bien garnie, et un des propriétaires se dévoue à rester là-haut pour panser le bétail de la communauté. Or, c'était Sigaudès, le père de Germaine, qui s'était chargé, cette année-là, de garder les ramades d'Héas ; et, à moins qu'elle ne vînt se confesser et communier à Gèdres pour les fêtes de Noël, je ne devais pas revoir ma bonne amie avant les premiers jours d'avril.

Si j'attendis impatiemment la Noël, vous le pensez ; les amoureux sont tous les mêmes, et peut-être êtes-vous passé par là, vous aussi. Malheureusement, la saison était trop rude pour que Germaine eût la fantaisie de descendre ; bourrasque sur bourrasque. A Gèdres même, où la neige ne s'obstine pas d'habitude, il y en avait plus d'un mètre dans la rue. On n'entendait parler que de forêts emportées par l'avalanche, de voyageurs attaqués par les loups. La diligence qui monte, une ou deux fois la semaine, à Gavarnie, n'avait pas dépassé Luz, depuis le commencement de décembre. Un moment, on avait eu des craintes pour les gens d'Héas. Le porteur, qui les ravitaillait de pain frais et de sel, avait été plus d'une quinzaine sans pouvoir arriver jusqu'aux granges. Et, quand il y arriva, les malheureux commençaient à souffrir du mal et de la faim.

Cependant, on s'amusait ferme, on festoyait à Gèdres. La jeunesse est la jeunesse, et les malheurs des autres ne peuvent rien contre la force du sang et la folie du plaisir. La saison le voulait d'ailleurs. On avait suffisamment peiné au temps chaud ; il était juste de se divertir en carnaval. Et en avant les bals du dimanche à la sortie des vêpres, en avant les joyeuses veillées où l'on chante les joyeuses chansons d'autrefois en faisant sauter les crêpes de blé noir. Mes camarades s'en donnaient ; mais moi, je n'avais pas le cœur à la danse. Je pensais à Germaine. J'aurais voulu la rejoindre, faire la veillée avec elle, dans la maison triste, sous la neige. Je portais envie à ceux qui partaient de bon matin à la cueillette du menu bois, dans les hêtraies de Camplong, aux chasseurs de martres qui montaient relever leurs pièges dans les éboulis des Gloriettes. De là-haut, tout en dressant leurs traquenards, en assemblant leurs fagots, ils pouvaient voir, au lointain des défilés, fumer le toit de Germaine.

Je n'avais pas cette liberté. On était pauvre chez nous, et mon père, qui exerçait l'état de bourrelier pendant l'hiver, me gardait toute la journée près de lui, à tirer l'alène ou à taper le cuir, à l'établi. Et je tapais et je tirais ; mais je n'avais pas l'idée, pas même la main à la besogne. Mauvais ouvriers, les amoureux !

Si long qu'il me parut, le temps marchait, heureusement. L'hiver touchait à sa fin. Avec le change-lune de mars, le vent d'Espagne que nous appelons ici : la « Balaguère », s'était mis à souffler. Les gens du village, encouragés par la douceur de l'air, s'occupaient à dégayer leurs devants de porte, à élargir les sentiers qui menaient, entre deux murailles de neige, à l'église, au four banal. Déjà, aux ensoleillées de l'après-midi, les gouttières commençaient à chanter. C'était le dégel, ç'allait être le printemps. Un beau matin, je n'y tins plus ; la folie me prit de revoir Germaine. A la première pointe du jour, avant que personne fut éveillé chez nous, je partis de mon pied pour Héas. La neige était encore assez solide pour me porter, et il y en avait une couche si épaisse, que je pouvais aller droit devant moi, sans m'inquiéter des trous ni des fondrières, comme sur une belle route de velours blanc. L'idée de retrouver ma bonne amie me soulevait, je marchais grand train, comme dans la facilité d'un rêve. La neige craquait sous mes pieds, et, d'en bas, des profondeurs, j'entendais monter la voix souterraine du gave, une voix changée, méconnaissable, qui avait l'air de venir de l'autre monde.

J'avais dépassé les maisons de Gèdres. Dessus, je sortais du chaos de rochers qui encombre les défilés de Camplong. Je m'arrêtai tout à coup. Pas bien loin de moi, de l'autre côté du ravin, Germaine venait à ma rencontre. Je ne l'avais pas reconnue d'abord, à cause des pantalons d'homme qu'elle avait chaussés, comme font les femmes de chez nous quand elles sont obligées de voyager dans la neige. Mais le corsage, le capulet ? C'était bien elle. Elle s'était arrêtée, elle aussi, en m'apercevant, et elle avait posé à terre le paquet — un paquet étrange — qu'elle charriait sur ses épaules. Elle m'appelait maintenant :

— Pierre ! Pierre !

Pourquoi sa voix me troublait-elle ainsi ? Ce n'était pas un salut d'amitié qu'elle m'envoyait, mais un appel de détresse. En quelques enjambées, je fus près d'elle. Et alors, j'ai compris. Pauvre Germaine ! Le fardeau qu'elle traînait ainsi, la vaillante, c'était son père, son père mort, hélas ! qu'elle avait entrepris de porter jusqu'à Gèdres, afin qu'on pût lui rendre les derniers honneurs et l'ensépulturer en terre bénie.

— Pouvais-je le laisser pourrir là-haut, le laisser dévorer peut-être la nuit prochaine par les loups de la Munia ? m'expliqua-t-elle à travers ses larmes.

Et elle me racontait en même temps le malheur ; comment, la veille au soir, en allant panser les vaches à la grange des Recoules, elle avait trouvé la grange renversée par l'avalanche, et son père mort, asphyxié sous les débris. Elle l'avait laissé là, sur place, toute la nuit, au risque de périr de froid, et, aussitôt le jour levé, elle s'était mise en route avec sa charge.

— Mais comment as-tu fait, lui demandais-je, pour le porter jusqu'ici ? le chemin est long et la pente glissante...

— Le Bon Dieu m'a donné la force, me dit-elle. Mais je ne sais pas si j'aurais pu arriver jusqu'à Gèdres. Le poids m'entraînait, à la descente, vingt fois, j'ai failli tomber, m'abîmer sur les pierres...

— Heureusement, me voilà, la rassurais-je. A nous deux, on sera plus forts. Souffle un peu, seulement, donne-toi l'aise de respirer. Tout à l'heure, on se remettra en route.

Elle s'était assise sur un rocher, moi près d'elle, le mort à côté de nous, douillettement allongé sur le linceul de neige. Après la première minute de saisissement je m'étais fait à ce voisinage. Du bonheur me venait quand même, de voir Germaine. Je ne l'aimais pas davantage, mais autrement que je ne l'avais aimée jusque-là. Je l'aimais et je l'admirais ; j'admirais sa piété, j'admirais sa force. Brave fille ! D'aussi courageuse qu'elle, d'aussi solide, il n'y en avait pas deux dans le pays. Heureux celui qui l'aurait pour femme ! Et, cet heureux, sans doute, ce serait moi, puisque la seule difficulté qu'il y eût entre nous venait de disparaître. Il était là, inoffensif, inerte, le vieux Sigaudès, ce dur bûcheron, dont l'avarice faisait obstacle à notre amitié. Je le regardais à la dérobée, et il me semblait que cette âpre figure, rasserénée par la mort, s'était faite plus indulgente. Pauvre Sigaudès ! Les questions d'intérêt, les soucis d'argent ne l'inquiétaient plus : il me pardonnait d'être pauvre, il consentait maintenant. Je l'imaginais du moins et cette pensée me rendait plus confiant, plus hardi. La solennité de ce rendez-vous funèbre, la gravité du silence auteur de nous, dans ce désert de neige, au lieu de m'intimider, m'exaltaient, me délaient la langue. Pour la première fois, j'osai dire à Germaine ce qu'elle avait deviné, ce qu'elle savait depuis longtemps. Sa mère était défunte ; la mort de son père la laissait maîtresse de ses volontés, libre de sa personne. Elle n'avait qu'un mot à dire ; elle le dit. Tendrement, en présence du mort, nos mains se joignirent, nous nous fiançâmes...

Emile POUVILLON.

Çà et Là

LE MARI DE PAILLE

On jugeait ces jours-ci à Paris un petit procès assez curieux. L'inculpée était une femme qui a une passion violente pour les boissons alcooliques. C'est pourquoi peu à peu elle emprunta jusqu'à 90 fr. à une voisine, 90 fr. qu'elle convertit en apéritifs et en digestifs. L'échéance arriva. Comme dit l'expression consacrée, « elle n'était pas en mesure ». Alors la prêteuse lui suggéra de prendre une hypothèque sur un petit immeuble qu'elle possède. Mais elle est mariée sous le régime de la communauté et l'autorisation du mari était, en la circonstance, indispensable.

— Il ne me l'accordera jamais, dit la débitrice.

— Qu'à cela ne tienne, répondit la prêteuse. Prenez un mari de paille !

Un mari de paille ! On en eut bientôt trouvé un. Un pauvre diable qui n'a ni sou ni maille, qui couche n'importe où et mange quand il peut. Il marcha d'autant plus volontiers qu'on lui promit 100 francs pour ses peines. En outre, pour qu'il fît bonne figure chez le notaire, on lui acheta un beau pardessus et des chaussures superbes. Le notaire n'y vit que du feu.

Ce ne fut qu'un peu plus tard et l'hypothèque ayant été prise, qu'on découvrit le pot aux roses.

On tient de condamner l'emprunteuse à deux ans de prison. Le mari de paille, lui, n'a pas été retrouvé. Où est-il ? Qui le sait ? Peut-être est-il marié quelque part sous un faux état-civil. Son aventure, en effet, était bien faite pour lui donner le goût de la vie conjugale. Pour un petit dérangement, on lui offrait cent francs, un pardessus, des chaussures ! Il était bien trop pauvre pour n'être pas content et trop sage pour demander autre chose, c'est-à-dire les menus droits que le Code accorde aux maris.

Mais une seconde expérience devait fatalement le trouver plus exigeant et c'est pourquoi il n'est pas absurde de supposer qu'ayant eu de longs jours d'épreuve, il a voulu faire une fin honorable. Il me semble l'entendre qui dit :

— Si ce n'est pas plus difficile que ça, je pense être un excellent mari !

GRIFF.

ÉCHOS ET NOUVELLES

ECLIPSES EN 1906

Trois éclipses de soleil, deux éclipses de lune, voilà de lot de l'année 1906.

Il y a déjà eu, le 9 février, une éclipse de lune qui a été visible à Paris.

La seconde éclipse totale de lune de cette année, invisible à Paris, aura lieu le 4 août ; on ne pourra l'observer que dans l'Amérique du Nord, une partie de l'Asie, en Australie et dans la plupart des îles de l'Océan Pacifique.

Les trois éclipses de soleil auront lieu les 25 février — aujourd'hui, donc — 21 juillet et 20 août.

Aucune d'elles ne sera visible à Lille.

UN PHENOMENE

On signale la naissance, dans l'étable de M. Perchoud, cultivateur à Chavagnes-les-Eaux (Maine-et-Loire), d'un phénomène.

Une vache a mis bas un animal ayant la tête d'un bouc, moins les oreilles, qui appartiennent au « genre veau », et pourvu seulement de trois pattes ; la quatrième n'est pas achevée, et celles de devant ne sont point non plus de même longueur. Le corps de l'animal ressemble assez à celui du chien. Le cri est celui de la chevrette.

Ce phénomène est d'ailleurs en excellente santé et paraît tout décidé à vivre.

DEMENAGEMENT

Quand les poètes anciens voulaient donner l'idée de quelque prodigieuse subversion des éléments, ils disaient à peu près : « En ce temps on verra les monstres marins remonter le cours des fleuves ».

Le fait n'est peut-être pas tellement éloigné que l'imaginaient nos bons ancêtres, car on annonce qu'un savant ichtyologiste a découvert après de longues et patientes recherches, le moyen d'acclimater dans l'eau douce une grande partie des espèces de poissons qui peuplent les océans.

Il a pris des poissons de mer, les a placés dans des réservoirs d'eau salée en diminuant progressivement la saturation saline du liquide jusqu'au jour où il a pu constater que les poissons pouvaient vivre dans l'eau douce avec la faculté de se reproduire. Il ne doute plus aujourd'hui qu'il sera facile de peupler toutes nos rivières de poissons tels que morues, harengs, soles, maquereaux, congres, etc., et que le temps viendra où l'on pêchera des homards et des crabes dans la Deûle !

Hâtons-nous d'ajouter qu'en revanche les truites et carpes seraient tout à fait susceptibles de s'acclimater à l'onde amère des océans.

La découverte a son intérêt. N'en abusons pas cependant pour peupler inutilement nos fleuves de baleines et de requins.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

La Conférence d'Algésiras

La situation du conflit franco-allemand reste stationnaire.

Néanmoins on constate une certaine détente, très faible il est vrai, mais dans les questions diplomatiques tout n'est que nuances. Le pessimisme effréné de ces derniers jours a fait place parmi les délégués et dans les milieux officiels, à un vent de conciliation et à des rapports qui paraissent s'acheminer vers l'entente tant désirée.

Voici d'ailleurs, sans autres commentaires, les dépêches que nous transmettent les agences :

La question de la Banque

UNE NOTE ALLEMANDE

Berlin, 28 février. — La « Reichs Correspondenz », organe du prince de Bulow, fait, au sujet de la question de la banque, les déclarations suivantes :

« Il ne s'agit plus uniquement de l'opposition entre l'Allemagne et la France ; il n'est pas question d'un duel diplomatique entre deux grandes puissances, il ne s'agit pas non plus de réclamations excessives de la part de l'Allemagne qui seraient en contradiction avec les revendications de la France dans les questions de la banque. Il s'agit plutôt des intérêts réels d'un nombre considérable de puissances.

En tenant compte de ces intérêts, les susceptibilités françaises ne sauraient être blessées, surtout étant donné que le programme de la politique française au Maroc ne comporte nullement l'abandon du principe de la porte ouverte ».

Le projet sur la Banque

INTERESSANTE DISCUSSION

Algésiras, 28 février. — Le comité de rédaction chargé de rédiger le projet sur la Banque d'Etat s'est réuni à dix heures, hier matin, et s'est séparé vers une heure.

Il a rédigé dix-sept articles, mais a réservé toujours les trois principales questions relatives à la formation du capital, au droit de prétérence des établissements français et à la juridiction pour la banque. Par conséquent, on n'a pas fait de progrès sensible, étant donné que le désaccord subsiste sur les principaux points.

La réunion a donné lieu à une discussion assez curieuse. Les Marocains ont insisté pour que deux parts des souscriptions au capital soient accordées au Maroc. Ni le projet allemand ni le projet français n'ont accordé de part au Maroc.

M. Regnault a alors proposé d'accorder une part à chaque puissance qui assiste à la conférence, y compris cette fois, le Maroc, qui avait été exclu de la proposition originale. Quatre parts demandées pour les établissements français et treize parts pour les treize puissances donneraient donc un capital réparti en dix-sept parts. Les Marocains ont insisté pour obtenir deux parts, prétendant que le fait de souveraineté doit donner aux Marocains certain privilège sur les autres puissances.

On a fait alors remarquer que le Coran ne permettait pas à une personne de percevoir d'intérêt sur un capital prêté, et qu'en participant à la constitution de la banque, qui percevrait les intérêts, le Maroc ne se conformerait pas aux prescriptions du Coran. C'est par respect pour la loi musulmane que la Turquie et l'Egypte n'ont pas pris part à la constitution de la banque de leur pays. Malgré cette observation très juste, les Marocains ont insisté pour réclamer les deux parts qu'ils voulaient obtenir, et on a peut-être le droit de conclure que le gouvernement marocain, qui n'a pas de quoi payer ces deux parts, les vendrait immédiatement aux Allemands, qui seraient alors en mesure de contrecarrer l'influence que donneraient à la France les privilèges auxquels elle a droit.

Si cette conclusion est juste — et quelques délégués le pensent — il est probable que l'Allemagne acceptera que deux parts, au lieu de quatre, soient accordées aux banques françaises, à condition que les Marocains en obtiennent, eux aussi, deux parts.

En dehors de cette question nouvelle, il y a toujours désaccord sur la question de savoir où sera le siège social de la banque. L'Allemagne veut que ce soit Tanger, la France demande que ce soit Paris.

Troisième désaccord sur la question de surveillance. L'Allemagne demande que le corps diplomatique de Tanger l'exerce. La France propose un haut commissaire et des censeurs.

Sur ce point, les Allemands semblent vouloir céder.

Il y a aussi divergence d'opinions sur la juridiction de la banque. L'Allemagne propose la juridiction égyptienne, la France propose la juridiction française. Au moment où je vous télégraphie, ces points n'ont pas été discutés dans le projet.

Il y a d'autres questions de détails sur lesquels les rapporteurs doivent en référer au chef de leur mission, et on ignore encore si le projet, tel qu'il est arrêté, pourra être soumis à une séance de la conférence de demain, en laissant de côté les questions en litige.

Malgré la difficulté qu'il y a à trancher ces questions, l'impression qui se dégage de la réunion de ce matin est bonne. L'attitude du délégué espagnol, à notre égard, a été de nouveau excellente, et, en ce qui concerne M. de Tattenbach, il s'est abstenu de faire des remarques désagréables. C'est ce dernier fait qui est cause que les délégués, en sortant de la réunion, étaient de bonne humeur.

Optimisme allemand

Berlin, 28 février. — Les milieux officiels se montrent aujourd'hui optimistes ; ils déclarent que le nouvel aide-mémoire présenté par M. Révoil ouvre la porte à la prolongation des négociations. L'Allemagne ne pouvait pas accepter le premier projet de police, tel qu'il était présenté, parce qu'il n'offrait pas assez de garanties.

L'Allemagne reconnaît la situation spéciale de la France et elle n'est pas opposée à ce que cette puissance soit prépondérante au Maroc, par exemple, en matière de banque, mais, conséquente avec sa ligne politique, elle ne peut pas reconnaître une politique